

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2025

Date de convocation : 07/04/2025 Date d'affichage : 07/04/2025

Nombre de conseillers en exercice . 23 présents..... 12 votants 18

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heure trente, le quatorze avril, Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Cré sur Loir. En séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaël de SAGAZAN, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Christophe BESNARD, Gwénaël de SAGAZAN, Jérôme FAUVEAU, Philippe GOUIN, Manuela GOUPIL, Christine HERISSON, Véronique HERVE, Michelle HOTONNIER, Marie-Bertille JEANSON, Nicole LEBOUCHER, Marie PAINPARAY, Sophie REMARS.

<u>Etaient absents excusés</u>: Philippe ALUSSE, Hervé BOIS, Loïc CHAUVEAU, Dominique COSNARD, Ludovic DALAINE, Isabelle GILLET, Noëlle MORAND-MONTEIL, Marc NAULET, Noël PERPOIL, Céline PITET, Patrice ROGER.

- Noëlle MORAND-MONTEIL donne pouvoir à Gwénaël de SAGAZAN,
- Hervé BOIS donne pouvoir à Marie PAINPARAY,
- Dominique COSNARD donne pouvoir à Jérôme FAUVEAU,
- Ludovic DALAINE donne pouvoir à Michelle HOTONNIER,
- Marc NAULET donne pouvoir à Nicole LEBOUCHER,
- Noël PERPOIL donne pouvoir à Christophe BESNARD.
- Approbation du Procès-verbal de la séance du 27 février 2025
- Nomination d'un secrétaire de séance : Jérôme FAUVEAU

VOTE DES TAUX DES TAXES 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

L'année 2025 se caractérise par :

Une revalorisation de 1,7 % des bases prévisionnelles foncières.

Pour mémoire revalorisation de 3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2023

	Taux 2023	Taux 2024	Proposition Taux 2025
TAXE HABITATION	19,61 %	19,61 %	19,61 %
TAXE FONCIERE BATI	41,72 %	41,72 %	41,72 %
TAXE FONCIERE NON BATI	41 %	41 %	41 %



Bases d'imposition:

	Bases d'imposition effectives 2024	Taux d'imposition 2024	Montant 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux d'imposition 2025	Montant prévisionnel 2025
Taxe foncière (bâti)	1 794 066	41,72 %	748 484	1 838 000	41,72 %	766 814
Taxe foncière (non bâti)	274 258	41 %	112 446	279 100	41 %	114 431
Taxe d'habitation	249 068	19,61 %	48 842	233 500	19,61 %	45 789
			909 772			927 034

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour 2025.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 18 voix pour :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

• taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,72 %

• taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41 %

• taxe d'habitation: 19.61 %

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX LA HERSE AVEC SARTHE HABITAT

Vu le rapport établi par : Sarthe Habitat pour l'opération de 6 logement locatifs sociaux à la Herse

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil;

Vu le Contrat de Prêt N° 170347 en annexe signé entre : SARTHE HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider les articles ci-dessous :

Article 1:

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE BAZOUGES CRE SUR LOIR accorde sa garantie à hauteur de 20,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 889 672,00 euros souscrit par



l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 170347 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 177 934,40 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

<u>Article 2:</u> La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3:

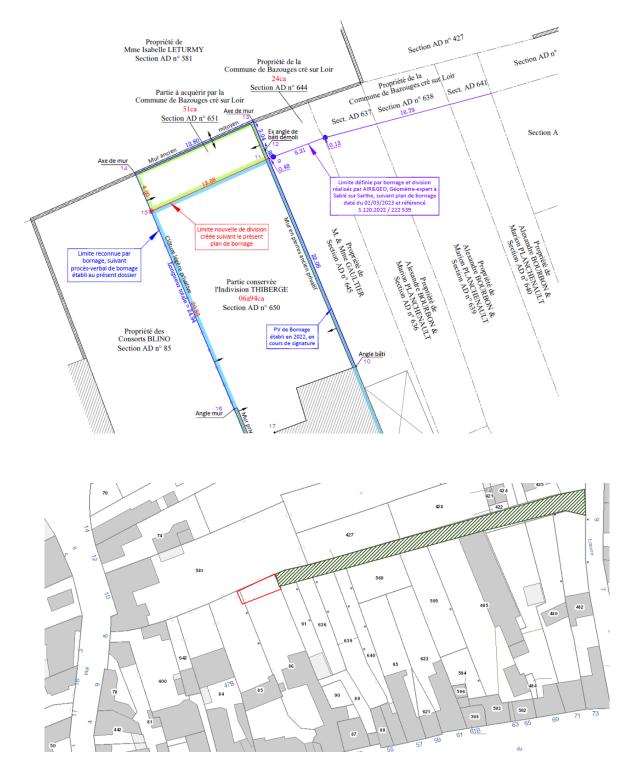
Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

> ACQUISITION DE PARCELLES POUR LA CONTINUITE DE L'ALLEE DE LA PAIX

Afin de poursuivre l'allée de la Paix et suite à l'accord du conseil en séance du 9 novembre 2023 et du bornage réalisé le 8 novembre 2023, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**:

- D'acheter à l'euro symbolique la parcelle AD 651 d'une contenance de 51 ca appartenant à l'indivision Thiberge 51 rue du Maine,
- De prendre en charge les frais d'acte,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.





REPRISE DE CONCESSION CIMETIERE DE BAZOUGES

Suite à la fin de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon au cimetière de Bazouges, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

• D'autoriser la reprise, au nom de la commune, de la concession E 10 (cimetière de Bazouges),



• D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.





Informations et questions diverses :

- Préemption du bâtiment et de la parcelle AD 450, rue Déserte (29 000 €), Le conseil est d'accord.
- Projet ex-bâtiment Gerbé et cœur d'ilot, en attente des nouvelles propositions.
- Nouveau dossier DETR à faire en remplacement de l'éclairage public. En effet l'Etat a décidé de ne plus subventionner les éclairages publics après le dépôt des dossiers de DETR. La Sous-Préfecture suggère que la commune dépose un nouveau dossier DETR pour 2025. Gwénaël de Sagazan propose de déposer un dossier DETR pour la route parallèle à la rue de la Jarrière.



- Organisation du comice en 2026 ? Christine Hérisson explique qu'avec Mme Juguin-Laloyer, Présidente du comice agricole, elle a rencontré le couple de jeunes agriculteurs arrivé sur la commune il y a quelques mois. Ce couple est partant pour organiser le comice en 2026 à Bazouges-Cré sur Loir mais demande que la commune organise une réunion avec les agriculteurs et associations pour s'assurer de la mobilisation d'un maximum de personnes et de bénévoles. Christine et Noël sont également partants pour accueillir le comice en 2026 mais sous réserve d'avoir assez de bénévoles (80-100 bénévoles seront nécessaires). Christine ajoute que Mareil a fait l'acquisition d'un grand barnum qui sera à disposition des comices.
 - Nicole Leboucher précise qu'un comice est une lourde organisation et qu'elle déplore le fait qu'on ne change pas le format. En effet, un comice sous-entend une compétition. Nicole Leboucher, Marie-Bertille Jeanson et Christine Hérisson aimeraient que le format ressemble plus à une fête rurale. Dans l'attente d'une décision une option est inscrite pour la réservation de la Salle des Fêtes de Bazouges les 29-30 août 2026 et le principe d'une réunion fin mai avec les agriculteurs est acquis.
- Participation de la commune à la Mutuelle Santé à compter du 1^{er} janvier 2026 : forfait minimum de 15 € par mois et par agent sous réserve de justifier par l'agent d'une adhésion à une Mutuelle labellisée.
- Comité de suivi carrière de la Barbée (en septembre), Nicole Leboucher est volontaire pour y participer.
- Nouveau site internet de la CCPF,
- 2 référents PLU-iH : Gwénaël de Sagazan et Loïc Chauveau,
- Lotissement Clos des Bois, reste 6 lots à vendre sur 10 : Gwénaël de Sagazan informe qu'une négociation est en cours pour racheter ces lots et la voirie à Evolim conjointement avec 3B construction et la commune.
- Arrêté 1^{er} dimanche de chaque mois pour stationnement des voitures Rétro Décalé sur la place de la mairie.

AGENDA:

- **Dimanche 20 avril de 10h à18h :** Les Crins Verts Portes Ouvertes Pâques- Route de St Quentin La Baronnière Cré sur Loir
- Dimanche 27 avril : Familles Rurales Cré Vide grenier Cré sur Loir
- Dimanche 27 avril 15h : Société de Boule de Fort l'Union Cré Challenge 1 sociétaire/1 invité
- Dimanche 18 mai de 10h à 18h: Les Crins Verts Portes Ouvertes Route de St Quentin – La Baronnière – Cré sur Loir
- Jeudi 29 mai 15h : Société de Boule de Fort l'Union Cré Challenge Petit Bonhomme
- Samedi 14 juin : Art et Culture Fête Champêtre Salle polyvalente Bazouges sur le Loir
- Vendredi 20 juin : APE Ecole Gaston Chaissac Fête de l'école Salle polyvalente Bazouges sur le Loir



- Dimanche 22 juin de 10h à 19h : Les Crins Verts Portes Ouvertes Route de St Quentin – La Baronnière – Cré sur Loir
- **Jeudi 26 juin :** Génération Mouvement Bal Salle polyvalente Bazouges sur le Loir
- Vendredi 27 juin 15h : Société de Boule de Fort l'Union Cré Challenge retraité
- Vendredi 27 juin : APE Ecole du Bourg Joly Fête de l'école Ecole de Bourg Joly Cré sur Loir
- Vendredi 27 juin : APEL Ecole St Joseph Fête des Prix Salle polyvalente Bazouges sur le Loir
- Samedi 28 juin : Cré Baz'Art Musik Festi Musik Place Saint Martin Cré sur Loir
- Dimanche 29 juin 15h : Société de Boule de Fort l'Union Cré Challenge des couples

Bilan des DIA :

SECTION CADASTRALE	SUPERFICIE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN	ACQUEREUR	DEMANDEUR	PRIX
AD 450	00 ha 01 a 69 ca	CENERAY Christian	rue Déserte	TROUDET Cyrielle et Rudy	LEX'HOM	29 000 €
AD 513 AD 516 AD 627	00 ha 05 a 07 ca	CENERAY Christian	16 rue du 8 mai	BOUVET Quentin et BUCHET Juliette	LEX'HOM	27 000 €

Tour de tables des commissions :

préemption par commune

COMMISSIONS 2020-2026:

1. Aménagement et entretien de l'espace : 10/03

2. Attractivité: 26/03

Marie Painparay dévoile un pré-programme des journées du Patrimoine. 4 lieux ouvriront soit le samedi soit le dimanche : La Masselière, Les Moulins Neufs, la Cour, et le Château de Bazouges. Il reste à confirmer l'ouverture du presbytère de Bazouges. Il y aura également des animations et visites pour les écoles et peut-être un éveil au patrimoine pour les tout-petits.

- 3. Enfance-Jeunesse/Affaires scolaires/Restauration scolaire: **07/03** conseil Gaston Chaissac **04/04** Véronique Hervé informe qu'elle a rendez-vous avec un nouvel architecte le 30/04 pour un 2^e devis de faisabilité d'une MAM dans les locaux de l'école du Bourg Joly. Philippe Gouin précise que c'est une politique à avoir, la volonté de conserver une école dans le quartier de Cré passe par une proposition de système de garde des enfants. Manuela Goupil ajoute qu'effectivement si on ne fait pas de MAM on risque de voir partir les élèves vers la Flèche et les communes aux alentours. La commission enfance-jeunesse travaille également :
 - sur le dossier restauration scolaire. Une proposition sera faite au prochain conseil.
 - Sur l'acoustique des différents bâtiments et travaux de rénovation des écoles. Gwénaël de Sagazan rappelle que le mercredi 10 septembre une journée à Paris est organisée pour les élèves de CM1-CM2 (visite de l'Assemblée Nationale, du Sénat et ravivage de la flamme du soldat inconnu). Manuela Goupil coordonnera l'opération.
- 4. Patrimoine historique bâti:



5. Assainissement:

- Philippe Gouin annonce que Willy Chesneau quitte son poste de technicien GEMAPI de la CCPF.
- **6.** Associations/Sports/Loisirs/Fêtes et cérémonies : Christine Hérisson informe qu'au prochain conseil municipal il faudra voter les subventions aux associations. De plus, une réunion de calendrier est programmée avec les associations le 24/04.
- **7.** Finances-RH:
 - Gwénaël de Sagazan informe les élus que Maëlle Chauvin directrice de Cogito devient DGA à la CCPF en remplacement de Yannick Faveur qui lui devient DGS Ville et CCPF. Valérie Pelhate, directrice d'Initiative Sarthe remplacera Maëlle Chauvin à Cogito.
- 8. Appels d'offres
- 9. CCAS: Marie-Bertille Jeanson informe que le CCAS travaille sur les listes de personnes vulnérables à joindre au PCS et travaille sur la mobilité (réso'ap et TSA) notamment réalisation d'une plaquette d'information sur le transport à la demande.
- Réunion de BUREAU:
- Groupe de travail la Herse :
- Commission « Impôts » :
- Contrôle des listes électorales :

Fin de séance à 22 heures.